

SERVICE CIVIQUE : QUEL BILAN ? QUELLE PERSPECTIVE ?

Instauré comme une composante du service national universel par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Il offre à toute personne volontaire âgée de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général de 6 à 12 mois auprès d'une personne morale agréée.

Les volontaires perçoivent une indemnité de 472,97 € par mois prise en charge par l'État et une prestation complémentaire de 107,58 € versée par l'organisme d'accueil.

La gestion du dispositif est confiée à l'Agence du Service Civique (ASC) qui bénéficie d'un budget en hausse ces dernières années : passant de 301 millions d'euros en 2016 et près de 100 000 jeunes ayant effectué une mission, à 390 millions d'euros en 2017 avec un objectif annuel de 150 000 jeunes.

BILAN DU SERVICE CIVIQUE : UN DISPOSITIF EN PASSE DE FAIRE SES PREUVES

La montée en puissance constante du nombre de volontaires, missions et structures agréées depuis sa création en 2010 constitue un indicateur indirect du succès du Service Civique. D'un point de vue qualitatif, les diverses enquêtes réalisées pour l'évaluer révèlent des impacts positifs pour :

- les jeunes volontaires quant au contenu de leur mission et à l'expérience vécue ;
- les structures d'accueil, les volontaires étant vecteurs de développement de leurs activités et d'innovation sociale ;

- la société, les missions se révélant utiles pour les personnes touchées par l'engagement des volontaires.

Une approche quantitative confirme que le dispositif est investi par l'ensemble des jeunes, même si certains territoires et niveaux de diplômes sont plus représentés que d'autres par rapport à la population globale. Les femmes représentent 58 % des volontaires et les jeunes mineur.e.s seulement 4 %, l'âge moyen étant de 21 ans.

Ce tableau globalement positif du Service Civique ne doit, cependant, pas masquer un ensemble de risques dont il conviendra d'améliorer la maîtrise.

LES PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE GENERALISATION REUSSIE DU SERVICE CIVIQUE

En mars 2015, le Président de la République a annoncé l'universalisation du dispositif et un budget prévisionnel estimé à 1 milliard d'euros en 2018 afin d'accueillir 350 000 volontaires. Pour ce faire, la délivrance massive de nouveaux agréments pourrait :

- amplifier certains risques antérieurs à la généralisation (substitution à l'emploi, manque de brassage social, disponibilité des financements publics, etc.) ;
- générer de nouveaux risques liés à ce changement d'échelle (pilotage par le chiffre, difficile acculturation des nouvelles structures d'accueil, etc.).

Sensibilisé à ces dérives mais convaincu que la généralisation est porteuse d'opportunités pour les jeunes et notre pays, le CESE soutient l'universalisation du Service Civique à condition de la border de garde-fous et de veiller à la qualité des missions proposées.



Julien Blanchet

est ancien président de la FAGE. Il siège au CESE à la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques ; à la section de l'éducation, de la culture et de la communication et à la section de l'environnement où il représente le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

Contact :

julien.blanchet@lecese.fr
01 44 43 60 66



Jean-François Serres

est référent national de MONALISA.

Il siège au CESE à la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques, et à la section des affaires sociales et de la santé où il représente le groupe des associations.

Contact :

jean-francois.serres@lecese.fr
01 44 43 64 04

LE SERVICE CIVIQUE EN DÉTAIL

Les volontaires en Service Civique

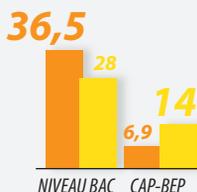
58,3%
des volontaires sont
des femmes en 2015

L'INDEMNISATION
472.97 €
d'indemnités par mois
+ **107,58 €**
en frais en nature
ou en numéraire



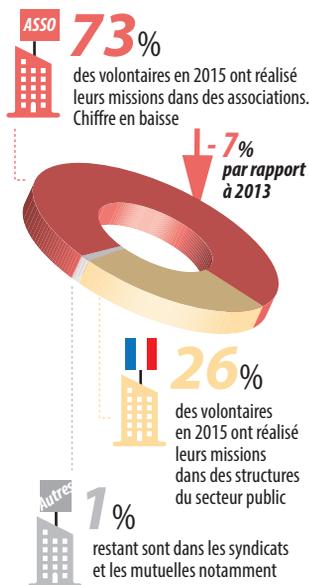
LE NIVEAU D'ÉTUDES
(en pourcentage, en 2015)

Un niveau d'études équivalent à
la population globale des jeunes sauf deux écarts



■ Volontaires en Service Civique
■ Population globale (18-25 ans)

Les structures accueillant les volontaires



L'image du Service Civique chez les jeunes

Ayant fait un Service Civique



89% d'anciens volontaires sont satisfaits de leur mission



70% des volontaires estiment que le Service Civique leur a permis d'acquérir des compétences utiles pour leur avenir professionnel



80% des volontaires ont le sentiment qu'ils peuvent contribuer à faire bouger les choses surtout là où ils habitent (contre **62%** chez les autres jeunes)



N'ayant pas fait un Service Civique

90% des jeunes de 16 à 25 ans déclarent avoir une bonne image du Service Civique en 2016



61% des jeunes se considèrent mal informés en 2015

Vers l'universalisation du Service Civique

200 000 VOLONTAIRES
ENGAGÉS DEPUIS 2010



LES PISTES DE RÉFLEXION DU CESE

LES PISTES POUR UNE GÉNÉRALISATION RÉUSSIE DU SERVICE CIVIQUE

👉 **Le Service Civique est un dispositif d'engagement, de citoyenneté et de mixité sociale qui doit rester volontaire et être davantage valorisé en :**

- Réaffirmant que le Service Civique doit s'appuyer sur le volontariat et se situer résolument dans le champ de l'engagement ;
- Favorisant les échanges entre volontaires, en développant les rencontres entre eux.elles (missions en équipe, rassemblements réguliers) et en attirant des profils divers ;
- Proposant régulièrement aux jeunes des expériences d'engagement pour l'intérêt général dans les parcours scolaires ;
- Introduisant au sein des formations dispensées aux volontaires une présentation des autres formes d'engagement dans le monde syndical, associatif, mutualiste, politique, etc. ;
- Garantissant une bonne articulation des missions des volontaires avec un projet d'engagement plus large (impliquant des citoyen.ne.s, des bénévoles) dans le projet des structures d'accueil pour favoriser leur intégration dans la vie associative, et la construction d'un projet d'engagement à court et moyen terme ;
- Renforçant les formations civiques et citoyennes, et les rendant plus interactives entre les jeunes.

👉 **Améliorer la définition des missions et éviter les risques de substitution à l'emploi par :**

- L'inscription des missions d'intérêt général prioritaires des volontaires au sein des grandes causes nationales et internationales ;
- Le lancement de ces grandes causes sur une durée de cinq ans afin que l'impact de l'engagement des volontaires puisse être effectif, évalué et reconnu ;
- L'accompagnement des structures d'accueil dans l'élaboration des missions de Service Civique tenant compte à la fois de leurs projets et de celui des volontaires ;
- La promotion de l'autocontrôle et de l'autorégulation, d'un dispositif d'alerte accessible à tou.te.s, et le renforcement des moyens de contrôle de l'Etat pour lutter contre les risques de substitution à l'emploi ;
- La promotion des modes d'accès aux missions privilégiant la motivation et non les compétences, les diplômes ou les expériences ;
- L'amélioration de la qualité de l'accompagnement des volontaires durant leur mission (formation des tuteur.rice.s, développement du double tutorat et de la fonction d'intermédiation).

👉 **Garantir l'accessibilité du dispositif à tou.te.s les jeunes via une meilleure information, un plus grand nombre de missions et des conditions de vie améliorées. Pour y parvenir il convient de :**

- Promouvoir une communication de proximité et valoriser ses opportunités *via* la multiplication des canaux des offres de mission en direction notamment des jeunes les plus éloigné.e.s ;
- Accroître l'offre de mission et faire émerger le potentiel de missions de qualité encore inexploité grâce à un outillage adapté (intermédiation associative, animation des grandes causes d'engagement et partage d'expérience) ;
- Proposer dans les territoires ruraux des missions articulées entre plusieurs structures d'accueil et lutter contre le sentiment d'isolement des volontaires ;
- Proposer des solutions de logement et de mobilité pour tou.te.s les volontaires, et garantir un niveau d'indemnisation en cohérence avec les minima sociaux et leur évolution par rapport au seuil de pauvreté ;
- Mettre à disposition les bâtiments vacants pour en faire des « maisons des volontaires » ainsi que les logements vacants par les communes avec des loyers préférentiels ;
- Développer les colocations d'initiative associative locale ;

- Proposer la gratuité des déplacements des volontaires en lien avec leur mission, adapter les horaires de mission à ceux des transports en commun – quand ils sont peu fréquents – dans les territoires ruraux ou péri-urbains ;
- Développer les partenariats permettant aux volontaires d'emprunter les bus de ramassage scolaire pour accéder à leur lieu de mission ;
- Valoriser l'expérience voire les compétences acquises au cours du Service Civique auprès des employeur.se.s et des établissements d'enseignement supérieur via la validation des crédits ECTS ;
- Communiquer davantage sur les droits de formation acquis à l'issue des missions *via* le compte d'engagement citoyen ;
- Faire bénéficier chaque volontaire de formations professionnelles ou spécifiques à l'engagement dans le cadre des 20 heures de formation créditées dans son Compte Personnel de Formation.

➤ **Rénover la gouvernance et assurer, dans une approche systémique, des moyens financiers à la hauteur de la montée en charge par :**

- La refonte du comité stratégique de l'Agence du Service Civique (ASC) pour l'articuler avec les modes de pilotage et d'animation des grandes causes nationales d'engagement, et intégrer si possible une représentation des volontaires.
- La participation des structures d'accueil et des jeunes au conseil d'administration de l'ASC ;
- La mise en place d'un comité d'animation nationale associant les ministères impliqués, l'ASC, les associations et les organismes d'accueil concernés pour chacune des grandes causes. Au niveau local, l'animation serait confiée à des comités inter partenariaux croisant territoires et grandes causes d'engagement.
- L'appui sur des plateformes d'animation situées au niveau des bassins de vie pour assurer le pilotage au niveau départemental et l'articulation avec tou.te.s les acteur.rice.s au plus près des réalités du terrain ;
- Le déblocage d'une enveloppe de moyens supplémentaires pour développer ces ingénieries de projets territoriaux et réussir l'universalisation du dispositif ;
- Le renforcement par l'État des moyens dédiés au pilotage, à l'animation et à l'accompagnement des volontaires ;
- La prépondérance de la part de l'État dans le financement du dispositif, sans pour autant exclure une diversification des sources de financement favorisant la contribution financière des acteur.rice.s prenant part aux grandes causes nationales d'engagement, en utilisant les fonds européens adaptés, en mobilisant les financements dédiés aux zones de revitalisation rurale ;
- La volonté politique de porter ce programme à la hauteur des enjeux de cohésion nationale qui lui sont assignés, et d'assurer une stabilité et un cadre dans la durée, à l'opposé des hésitations révélées par la politique budgétaire de « *stop and go* » qui ont pu déstabiliser les acteur.rice.s par le passé.

Le Service Civique constitue une force considérable de mobilisation de la jeunesse et de transformation sociale, s'il s'articule plus finement avec toutes les autres formes d'engagement